AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA d

INTEROFFICE MEMORANDUM

To: **The Executive Secretary ACHPR**

File No.: **BC/OSGC/Q/460.08.19**

Date: **14 August 2019**

From: **The Secretary General of the Commission**

Tel. Ext.: **2504 / 2509/ 2508**

Subject: **SUBMISSION OF THE 46TH ACTIVITY REPORT OF THE ACHPR**

Reference is made to the above mentioned subject.

In this regard, I would like to forward herewith attached, a Note Verbale Referenced 407/2019/LE dated 13 August 2019 from the Permanent Missions of the People's Democratic Republic of Algeria received on 14 August 2019 transmitting the observation on the Report of the 46th Activity of the African Commission in Human and People's Right (ACHPR).

I thank you.

cc:

- **Chief of Staff, Bureau of the Chairperson**

People's Democratic Republic of Algeria
Algerian Embassy
Addis Ababa

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
سفارة الجزائر
بأديس أبابا

Réf: 407/ **2019/LE** **URGENT**

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire présente ses compliments à la Commission de l'Union Africaine – Bureau du Secrétaire Général– et, se référant à sa note verbale réf : BC/OSGC/A/A1/455.08.19 et sa NV n° 315/2019, a l'honneur de lui communiquer, ci-joint, conformément à la décision du Conseil Exécutif EX.CL/DEC.1065 (XXXV) adoptée en sa 35ème session ordinaire en juin 2019, **les observations et les commentaires du Gouvernement algérien** sur le 46ème rapport d'activité de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), couvrant la période du 14 novembre 2018 au 14 mai 2019, en vue de leur annexion audit rapport avant sa publication.

L'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire saisit cette occasion pour renouveler à la Commission de l'Union Africaine – Bureau du Secrétaire Général - les assurances de sa très haute considération.

Addis-Abeba, le 13 août 2019

La Commission de l'Union Africaine

- Bureau du Secrétaire Général -

- Département des Affaires Politiques –

Addis-Ababa

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE
COMMISSION
REGISTRY
Revd 14 AUG 2019
Reg. No. 3839 Sign.

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

- **Secrétariat -**

Banjul (Gambie)

OFFICE OF THE SECRETARY
GENERAL OF THE COMMISSION
14 AUG 2018
at _____ hrs.
Reg No 1308 Sign.

Observations et commentaires du gouvernement algérien
sur le 46ème rapport de la Commission Africaine
des Droits de l'Homme et des Peuples

Le gouvernement algérien a pris connaissance avec étonnement de la teneur des conclusions du 46ème rapport de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, couvrant la période du 14 novembre 2018 au 14 mai 2019, en particulier la section sur « la situation des droits de l'homme sur le continent » et précisément l'intitulé « domaines de préoccupation ».

Les appréciations figurant au paragraphe 48 (V), qui affirment de façon péremptoire que « la situation des droits de l'homme en Algérie a causé la démission de politiciens et des arrestations », sont à la fois inadéquates, inexactes et inopportunes dans la mesure où elles ne reflètent pas la tangible réalité de la situation qui prévaut en Algérie.

Contrairement au ton équilibré de la résolution adoptée par la Commission à Sharm el-Sheikh, le 14 mai 2019, sur la situation des droits de l'homme en Algérie, son 46ème rapport d'activité a regrettablement adopté une rhétorique en totale déphasage avec la réalité, avec des extrapolations et des déductions erronées sur le « présumé lien entre les évènements survenus en Algérie et la démission de politiciens et des présumées arrestations ».

A ce sujet, le gouvernement algérien voudrait apporter les observations et clarifications suivantes :

- Le mouvement citoyen que connait l'Algérie, depuis le 22 février dernier, est porteur de nouvelles espérances et s'inscrit dans la trajectoire de l'histoire millénaire du peuple algérien. Ce dernier s'est réapproprié son destin en exerçant directement la démocratie participative en portant de légitimes revendications politiques, économiques, sociales et culturelles, qui contribuent à l'épanouissement de la pleine citoyenneté.

- Le peuple algérien qui est, faut-il le rappeler, le détenteur exclusif de la souveraineté, s'est affranchi des cadres de la représentation en exerçant directement et de manière pacifique ses droits constitutionnels. Ce comportement civilisé, qui a forcé l'admiration du monde entier, traduit le haut degré de maturité et le niveau de conscience des citoyennes et des citoyens.

Il consolide le sentiment d'appartenance à la nation qui dans la diversité de sa composante et la pluralité des opinions qui la traverse est dans la quête permanente de la réalisation des objectifs de consolidation de l'Etat de droit, de gouvernance démocratique et des libertés individuelles et collectives.

- Cet appel à la refondation a trouvé écho dès les premiers jours auprès des pouvoirs publics lesquels aux travers des institutions républicaines en charge de l'ordre et de la sécurité publics ont démontré leur haut degré de professionnalisme en s'abstenant de toute mesure coercitive contre les manifestants et en assurant un encadrement et une gestion circonstanciés des foules et cela à travers le territoire national.

- Les institutions algériennes gardiennes de la pérennité de l'Etat ont à la faveur de la dynamique du mouvement citoyen, actionné le dispositif constitutionnel pour éviter le vide ou la paralysie en vue d'assurer le fonctionnement régulier des institutions et la continuité des services publics.

- L'attachement à la solution constitutionnelle est la solution la plus démocratique. Elle a le mérite et la clarté de mettre en compétition les candidats les plus crédibles porteurs de réels programmes et qui observent les règles intangibles que la nation algérienne a agrées dans sa loi fondamentale.

- Les pouvoirs publics, conscients des impératifs de l'heure et des défis à venir, réitèrent en chaque occasion leur attachement à un dialogue inclusif et participatif auquel prendront part les composantes de la classe politique, de la société civile, du patronat, des syndicats et de toutes les bonnes volontés en vue d'aboutir, dans les délais les meilleurs, à l'organisation de élection présidentielle, sous l'autorité directe d'une nouvelle instance nationale indépendante qui supervisera l'opération électorale du début jusqu'à l'annonce des résultats, afin de garantir l'intégrité, la crédibilité et la légitimité nécessaires de la consultation.

- Le supposé lien établi dans le rapport entre la situation des droits de l'homme en Algérie et les présumées arrestations est un rapprochement pour le moins regrettable. Le peuple algérien au nom duquel la justice est

rendue revendique au quotidien la lutte sans merci contre la corruption et la dilapidation des deniers publics. Les poursuites judiciaires lancées dans ce cadre s'inscrivent dans cette dynamique et laissent entrevoir un renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire mais toujours avec le respect des droits de la défense dont entre autres : la présomption d'innocence, le droit à la défense et le procès équitable.

- Tout en réitérant son engagement irréversible dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales garantis par la loi, conformément aux engagements conventionnels internationaux et régionaux de l'Algérie en la matière, le gouvernement algérien tient à rappeler que le choix de l'Algérie de s'investir dans les grands chantiers relatifs aux droits de l'Homme est un choix irréversible fondé sur une démarche graduelle mais pérenne et une approche participative et collaborative, impliquant tous les acteurs de la société.

- Le gouvernement algérien réaffirme sa détermination à continuer son interaction avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme, dont la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Il invite cette dernière à soutenir l'Algérie dans cette mutation qualitative de consolidation de l'Etat de droit et à l'encourager à réaliser de nouvelles conquêtes démocratiques qui seront à l'avantage de ses citoyens et inspireront d'autres peuples et nations.

Alger - Juin 2019